

Adultère, fusils et menace de mort : un professeur de collège condamné à Rouen

Un professeur de collège de l'agglomération de Rouen était jugé ce 11 septembre 2025 pour avoir menacé sa maîtresse en lui montrant *un fusil* qu'il n'avait pas le droit *de* détenir.



Le tribunal de Rouen a jugé une tumultueuse affaire sur fond de relation adultère d'un prof de collège.

Une tumultueuse histoire d'*adultère* s'est retrouvée étalée, ce jeudi 11 septembre 2025, au tribunal de Rouen. À la barre, *un professeur de collège* accusé d'avoir menacé sa maîtresse en exhibant *un fusil* lors d'un appel en visio. Le tout sur fond d'accusations *de* chantage *et de* fin *de* relation houleuse avec celle qu'il *a* rencontré au travail.

Une relation *adultère* au *collège*

Les amants, Mounir*, *professeur de sciences physiques*, et Valentine*, assistante dans *un collège de l'agglomération rouennaise*, se rencontrent dans l'établissement scolaire. Ce n'est que deux ans après que leur relation extraconjugale démarre. "J'avais honte *de* cette relation, je ne le disais à personne", explique l'enseignant au tribunal. Deux ans *et* demi plus tard, elle est finie.

[Elle était couverte *de* bleus : à Rouen, il faisait vivre *un* calvaire à sa conjointe *de* 20 ans](#)

Qui *a* quitté qui *et* pourquoi ? Difficile *de* le dire. Comme il est difficile *de* savoir qui des deux *a* menacé l'autre *de* révéler l'*adultère* à leurs conjoints.

Tumultueuse relation donc, qui atteint son paroxysme en janvier dernier. Selon l'enquête relatée par le président du tribunal, "il y *a* eu *un* signalement au *collège de* madame indiquant faire l'objet *de* menaces depuis la fin *de* sa relation avec monsieur. Il aurait exhibé une arme en faisant la promesse sur le Coran *de* s'en prendre à elle". Le tout, lors d'*un* échange en visio sur WhatsApp.

Un appel WhatsApp, "deux versions très différentes"

Un échange débuté d'abord par écrit, Mounir s'enquérant *de* la santé *de* Valentine, en arrêt maladie. Une capture d'écran d'une demande *de* contact sur les réseaux sociaux *de* Valentine à l'épouse *de* Mounir, puis cet appel en visio lors duquel il l'aurait *menacée*. Avec "deux versions très différentes" *de* cet échange, selon les mots du président du tribunal.

Mounir nie farouchement, avec éloquence : "J'ai compris que ses multiples chantages [*de* révéler la relation] étaient mis à exécution. J'ai reçu *de* multiples insultes, elle m'*a* dit que maintenant, c'était à moi d'avoir peur." Selon sa version, Mounir craignait que le conjoint *de* son ex-maîtresse s'en prenne à lui, car il l'aurait déjà menacé via Snapchat. "C'est là que je vais chercher le *fusil et* que je le pose sur le lit."

« C'est énorme ce qui m'est reproché » : *un* homme fait vivre *un* calvaire à son ex près *de* Rouen

Valentine, tremblante *et* fébrile, maintient face au tribunal : "Oui, il y *a* eu *menace de mort* envers moi. Il *a* dit qu'il allait me buter." De cet échange vidéo, il n'y *a* ni enregistrement, ni témoin, seulement des captures d'écran où l'on voit le *fusil* sur le lit *et* Mounir s'en saisir.

Plusieurs armes chez le *professeur*

Vient donc aussi la question des armes. Trois *fusils et* une carabine à plomb ont été retrouvés au domicile *de* l'enseignant lors d'une perquisition à son domicile, en pleine forêt. Il dit les avoir trouvés en faisant des travaux dans les combles. "Vous êtes *professeur*, monsieur ! Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas remis ses armes à la police", s'emporte le procureur. "J'ai hésité. Je ne voulais pas avoir à faire *de près* ou *de loin* à la police", plaide-t-il assumant leur possession illégale.

À l'écoute *de* Mounir, Me Amèle Mansouri, avocate *de* [Valentine](#), s'offusque : "Les bras m'en tombent ! J'ai l'impression d'assister au procès *de* ma cliente qui est pourtant victime dans ce dossier." Et *de* rappeler les 10 jours d'ITT prescrit à sa cliente.

"Il faut arrêter *de* nous faire croire n'importe quoi, *de* la faire passer pour instable", poursuit-elle, arguant que "c'est lui qui *a* été harcelant avec elle, lui qui lui *a* écrit tous les jours pendant son arrêt maladie, il insistait". Pour le conseil *de* [Valentine](#), "la *menace* est matérialisée par la simple présence du *fusil*".

L'enseignant suspendu depuis son arrestation

Même constat du procureur dans ses réquisitions. "Il le sort alors qu'à aucun moment il n'a besoin *de* le faire, madame est chez elle, lui est chez lui, il ne risque rien. Il dit qu'il l'a fait sous le coup *de* la colère, c'est bien qu'il veut montrer *de* quoi il est capable." Le ministère public déplore aussi "les tentatives *de* justification *de* son comportement. Il ne se remet pas en cause".

Toutefois, eu égard au profil du prévenu, il requiert une peine clémente *de* sept mois *de* prison avec sursis simple, une interdiction *de* détenir une arme *et* d'entrer en contact ou d'aller chez Valentine. Par ailleurs, pour ne pas nuire à la carrière *de* Mounir, il se dit favorable à ce que la condamnation ne soit pas versée au casier judiciaire *de* l'enseignant.

[« Je vais venir te faire l'amour » : à Rouen, il harcèle plus de 20 femmes par téléphone](#)

Me Antoine Siffert, avocat *de* Mounir, a une lecture différente du dossier, le premier pour lui "qui se présente *de* façon aussi déséquilibrée". Face au portrait fait *de* son client, il tente *de* démontrer le manque *de* crédibilité *de* l'ex-maîtresse. Il évoque "une déception malade". "Ma thèse c'est que madame est animée d'*un* désir vengeur", poursuit-il, estimant que la *menace de mort* n'est pas caractérisée par la simple présence du *fusil* sur la vidéo. Et *de* fustiger, "le zèle hallucinant *de* la police" ainsi que "le rectorat, implacable" qui *a* suspendu Mounir au lendemain *de* son arrestation il y a huit mois.

Le tribunal le déclare finalement coupable *de* la détention illégale des armes *et* des menaces

*de mort*** . Il le condamne à quatre mois *de* prison avec sursis simple, l'interdiction *de* détenir ou *de* posséder une arme, *de* se rendre chez Valentine ou d'entrer en contact avec elle. Il devra par ailleurs la dédommager au titre des dommages *et* intérêts *et* des frais d'avocat. Il échappe toutefois à l'inscription *de* sa condamnation au casier judiciaire, lui permettant *de* poursuivre sa carrière dans l'enseignement, dans *un* autre établissement scolaire puisqu'il *a* demandé sa mutation.

*Les prénoms ont été modifiés.

** Cette peine est susceptible d'appel. Tout prévenu demeure présumé innocent tant que toutes les voies *de* recours ne sont pas épuisées.

Suivez l'actualité *de* [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp *et* sur notre compte TikTok